

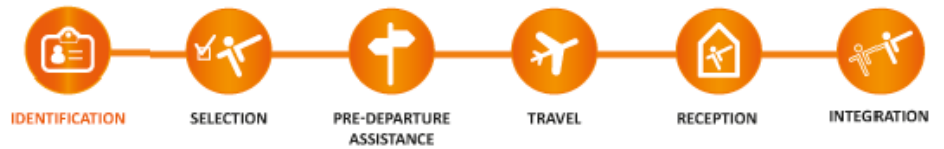


THE EUROPEAN RESETTLEMENT NETWORK IS AN INCLUSIVE NETWORK THAT SUPPORTS THE DEVELOPMENT OF RESETTLEMENT IN EUROPE BY CONNECTING A VARIETY OF ACTORS INVOLVED IN REFUGEE RESETTLEMENT.

Network members have a shared commitment to refugee resettlement and protection, to the provision of durable solutions for refugees, and to ensuring refugees resettled to Europe receive integration support that provides them with the necessary tools to become fully participating citizens.

The membership comprises both organisations and individuals working in resettlement and integration policy and practice at different levels, in a variety of sectors, and at all stages of the resettlement process.

For more information about the European Resettlement Network, please contact the coordination team at info@resettlement.eu or visit us at www.resettlement.eu and become a member of the European Resettlement Network.



Phase d'identification

Le rapatriement volontaire peut constituer une solution durable pour certains réfugiés ; il existe pour d'autres une possibilité d'intégration locale dans le pays d'accueil. Pour d'autres encore, la réinstallation est le seul moyen ou solution durable possible de garantir leur protection. L'identification transparente et efficace des réfugiés nécessitant potentiellement une réinstallation s'avère cruciale pour assurer leur protection permanente. Un processus d'identification cohérent et efficace est également essentiel pour garantir le traitement équitable des demandes de réinstallation des réfugiés. En outre, il peut réduire les risques d'utilisation frauduleuse du système de réinstallation ou atténuer tout sentiment d'arbitraire lorsque des décisions sont prises en matière de réinstallation.

L'identification adéquate des réfugiés nécessitant potentiellement une réinstallation constitue un aspect fondamental et complexe du processus de réinstallation. Elle requiert une connaissance approfondie de cette population, de ses besoins et des risques liés à sa protection, ainsi qu'une évaluation exhaustive des différentes possibilités envisageables, à savoir la réinstallation ou d'autres solutions durables.

Pour présenter une demande de réinstallation, chaque individu ou famille doit :

- remplir les conditions préalables de réinstallation requises ; et
- entrer dans une ou plusieurs **catégories de demandes de réinstallation** du HCR.

Les conditions préalables de réinstallation requises sont les suivantes :

- le candidat doit être considéré comme ayant le statut de réfugié par le HCR ; et
- toutes les solutions durables possibles doivent être envisagées et la réinstallation déterminée comme la meilleure solution.



Toutefois, dans certains cas exceptionnels, la réinstallation est retenue pour les apatrides non réfugiés pour lesquels elle est considérée comme la meilleure solution durable, et pour les non-réfugiés dépendant de leur famille afin de préserver l'unité familiale. Il existe sept **catégories de demandes de réinstallation**. Elles peuvent entrer en conflit dans de nombreux cas ; les demandes sont alors déposées dans une catégorie principale et une catégorie secondaire. Voici ces sept catégories :

- **LA PROTECTION PHYSIQUE ET/OU JURIDIQUE NÉCESSAIRE** du réfugié dans le pays d'accueil (y compris les menaces d'*expulsion* (retour forcé) vers son pays d'origine).
- **LES SURVIVANTS À DES ACTES DE VIOLENCE ET/OU DE TORTURE**, notamment lorsque le rapatriement ou les conditions d'accueil peuvent provoquer un traumatisme plus important et/ou les exposer à davantage de risques, ou lorsqu'aucune solution adaptée n'est possible.
- **LES PERSONNES NÉCESSITANT DES SOINS MÉDICAUX**, notamment lorsqu'aucun traitement permettant de les sauver n'est disponible dans le pays d'accueil.²



Co-financed by
the European
Commission



For more information about the European Resettlement Network, please contact the coordination team at info@resettlement.eu or visit us at www.resettlement.eu and become a member of the European Resettlement Network.



Co-financed by
the European
Commission

- **LES JEUNES FILLES ET FEMMES EN DANGER** qui rencontrent des problèmes de protection notamment liés à leur sexe.
- **LE REGROUPEMENT FAMILIAL** lorsque la réinstallation est le seul moyen de réunir les membres d'une famille de réfugiés séparés par les frontières ou les continents après s'être enfuis ou déplacés.
- **LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS EN DANGER**, lorsque la détermination formelle de l'intérêt supérieur (Best Interests Determination, BID) favorise la réinstallation.
- **LA PÉNURIE D'AUTRES SOLUTIONS DURABLES PRÉVISIBLES**, qui ne survient généralement que lorsqu'aucune autre solution ne se profile dans un avenir proche et que la réinstallation peut être utilisée de manière stratégique et/ou peut présenter plusieurs solutions complètes envisageables.

Le ²**Manuel de réinstallation du HCR**¹ fournit des instructions détaillées sur l'identification des réfugiés nécessitant une réinstallation et les conditions requises de présentation de demandes de réinstallation dans les différentes catégories précédemment décrites.

L'identification des réfugiés nécessitant potentiellement une réinstallation s'inscrit dans une démarche permanente d'action et de collaboration des membres du HCR et des ONG partenaires.

Le HCR a développé plusieurs outils permettant d'améliorer l'identification des personnes vulnérables pour lesquelles la réinstallation est le meilleur moyen de protection et celle des populations nécessitant cette solution durable. Il s'agit entre autres de la base de données d'enregistrement *proGres* et de l'*Outil d'identification des situations de risque accru (OISRA)*.



Les bureaux du HCR entretiennent généralement des relations durables avec les ONG pour simplifier la prestation de services de conseil et d'assistance aux réfugiés susceptibles de bénéficier d'une réinstallation. En outre, pour aider les réfugiés à prendre des décisions éclairées en toute liberté, le HCR organise des sessions ciblées et fournit des services mobiles de conseil

en collaboration avec l'OIM et les ONG partenaires pour les informer des solutions durables, un projet qui a porté ses fruits, par exemple dans les camps de réfugiés en Thaïlande et au Népal.

Dans certains cas, les ONG collaborent avec le HCR pour identifier et présenter les dossiers des réfugiés nécessitant potentiellement une réinstallation. En leur qualité de partenaires, elles mettent à sa disposition plusieurs de leurs employés pour évaluer de manière précoce les besoins en termes de réinstallation et préparer les dossiers de réinstallation à présenter.

Lorsqu'un réfugié est considéré comme pouvant bénéficier potentiellement d'une réinstallation, les employés du HCR (et, le cas échéant, ceux de l'ONG partenaire) organisent une entrevue d'évaluation. Un formulaire d'enregistrement aux fins de la réinstallation (FER) est préparé en cas de confirmation de la nécessité d'une réinstallation. Ce document est utilisé comme principal outil mis à la disposition du HCR pour représenter les besoins de chaque réfugié dans le pays de réinstallation. Cette entrevue est organisée par les employés du HCR ou de l'ONG partenaire déployés pour soutenir les opérations qu'il réalise. Le partenariat de ce type le plus important est le

projet de déploiement pour la réinstallation HCR/CICM,² où la CICM tient une liste

d'environ 300 professionnels pour soutenir les opérations de réinstallation dans les bureaux du HCR.



For more information about the European Resettlement Network, please contact the coordination team at info@resettlement.eu or visit us at www.resettlement.eu and become a member of the European Resettlement Network.



Co-financed by
the European
Commission

L'identification des populations nécessitant une réinstallation vient se greffer sur l'identification individuelle souvent retenue en vue de la réinstallation. Une population peut être définie par une situation donnée (exemple : tous les occupants d'un camp de réfugiés) et/ou certaines caractéristiques, telles que leur nationalité, leurs revendications, leurs origines ethniques ou leurs convictions politiques/religieuses, susceptibles de les distinguer des autres réfugiés vivant dans le pays concerné.

Le HCR publie un rapport annuel sur les priorités et les besoins en réinstallation dans le monde, **La projection des besoins mondiaux en réinstallation (Projected Global Resettlement Needs)**.³ Ce document décrit les populations considérées comme nécessitant une réinstallation. Il sert également de principal outil de référence pour échanger sur les besoins en réinstallation, la définition des priorités et la sélection des réfugiés par les pays de réinstallation.

Photos : © HCR/P. Moore/février 2011 ; © HCR/P. Ghimire/août 2012

¹ <http://www.unhcr.org/4a2ccf4c6.html>

² <http://www.icmc.net/icmc-unhcr-resettlement-deployment-scheme>

³ <http://www.unhcr.org/51e3eabf9.html>